

# Vos garanties

## CCN de la Coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006

### Personnel cadre

#### Arrêt de travail

Nature des garanties	Prestations AG2R Prévoyance <sup>(1)</sup>
<b>Incapacité temporaire de travail</b>	
À compter du 91 <sup>e</sup> jour d'arrêt de travail total et continu	75 % du salaire de référence
<b>Incapacité permanente</b>	
1 <sup>re</sup> catégorie	75 % du salaire de référence
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> catégories	75 % du salaire de référence
<b>Incapacité permanente professionnelle</b>	
Taux supérieur ou égal à 33 % et inférieur à 66 %	3/2 N <sup>(2)</sup> x 75 % du salaire de référence
Taux supérieur ou égal à 66 %	75 % du salaire de référence

(1) Sous déduction des prestations versées par la Sécurité sociale.

(2) «N» est le taux d'incapacité déterminé par la Sécurité sociale.

#### Décès ou invalidité absolue et définitive

Nature des garanties	Prestations AG2R Prévoyance
<b>Décès toutes causes</b>	
Célibataire, veuf, divorcé, sans enfant à charge	300 % du salaire de référence
Marié, concubin, pacsé, sans enfant à charge	360 % du salaire de référence
Majoration par enfant à charge	80 % du salaire de référence
<b>Incapacité absolue et définitive</b>	
Versement par anticipation	100 % du capital décès toutes causes
<b>Décès d'origine accidentelle</b>	
Capital supplémentaire	100 % du capital décès toutes causes
<b>Double effet : décès postérieur ou simultané du conjoint (ou partenaire de PACS ou concubin) du salarié</b>	
Nouveau capital	100 % du capital décès toutes causes
<b>Rente temporaire d'éducation</b>	
Montant annuel de la rente temporaire versée à chaque enfant à charge <sup>(1)</sup>	10 % du salaire de référence
Majoration de la rente en cas de décès postérieur ou simultané du conjoint	+ 50 % du montant de la rente
<b>Garantie frais d'obsèques : décès d'ayant(s) droit du salarié</b>	
Allocation en cas de décès du conjoint, concubin, partenaire de PACS ou d'un enfant du salarié <sup>(2)</sup>	100 % du PMSS

PMSS = plafond mensuel de la Sécurité sociale (vous pouvez retrouver la valeur du PMSS à l'adresse internet : <https://assure.ameli.fr/>).

(1) La rente temporaire est versée tant que l'enfant remplit les conditions pour être à charge.

(2) Versée à la personne ayant réglé les frais d'obsèques et le justifiant sur facture, dans la limite des frais réellement engagés.

## Prévention

### Mesures d'actions individuelles de prévention au profit des salariés, des bénéficiaires de la portabilité au titre du contrat de prévoyance

Programme	Nature des actions
<b>Santé bucco-dentaire</b>	
Campagne d'information et d'incitation à la santé bucco-dentaire	<p>Incitation à suivre un parcours de santé bucco-dentaire tout au long de la vie.</p> <p>Promotion des consultations de prévention à deux âges clés, 35 ans et 55 ans en complément du programme de prévention de l'Assurance Maladie « M'T Dents »<sup>(1)</sup>. Les frais engagés par les bénéficiaires du présent dispositif dans le cadre de ces consultations de prévention sont pris en charge selon le niveau d'indemnisation prévu au poste « Dentaire ».</p> <p>Sensibilisation à la nécessité d'avoir une bonne hygiène bucco-dentaire.</p>
<b>Cancers: traitement et prévention de leurs récurrences</b>	
Aide à la décision thérapeutique, notamment opératoire, d'un cancer	<p>Prise en charge d'un forfait à hauteur de 450 € HT par prestation d'analyse aboutissant à la modélisation 3D des structures anatomiques et pathologiques d'un patient ayant une suspicion de cancer opérable à partir de son image médicale (Scanner ou IRM).</p> <p>La pertinence médicale de cette aide est subordonnée à l'avis des médecins en charge du patient (oncologues; chirurgien...).</p>
Prévention des récurrences de cancers	<p>Programme d'accompagnement progressif et personnalisé de lutte contre les récurrences après un traitement de cancers à travers des interventions non médicamenteuses (INM) telles que: l'activité physique adaptée, l'alimentation et l'engagement motivationnel.</p> <p>Accompagnement d'une durée de 3 à 12 mois selon un niveau d'intervention et de progression défini par les professionnels de santé du programme.</p>
<b>Bilan de prévention</b>	
Bilan de prévention personnel	Accès à un bilan personnel de prévention en ligne permettant une analyse des habitudes de vie et des conseils personnalisés de santé sur 4 thématiques essentielles: manger, bouger, dormir, respirer.

(1) À 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans et pour les femmes enceintes.